



# ÉCOLOGIE ET SOLIDARITÉ SONT NOS FORCES

Avec  
**Clément Rossignol Puech**  
Maire de Bègles

## Absent le jour du vote ?

Faites une procuration, c'est facile !

1. Choisissez une personne qui votera à votre place : elle doit être inscrite sur les listes électorales de Bègles (quel que soit son bureau de vote). Cette personne ne peut détenir plus de deux procurations.
2. Présentez-vous en personne muni d'un justificatif d'identité, au choix :
  - dans un commissariat de police ou une gendarmerie (où qu'ils soient),
  - au tribunal dont dépend votre domicile ou au tribunal dont dépend votre lieu de travail.
3. Remplissez sur place le formulaire Cerfa n° 14952\*01 (D) (disponible également sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)). Vous devez connaître les informations suivantes sur l'électeur qui votera à votre place : nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse et date de naissance. Récupérez votre récépissé.
4. Le jour J : l'électeur désigné sur votre procuration doit se présenter à votre bureau de vote muni de sa propre pièce d'identité, et voter en votre nom.

Effectuez ces démarches le plus tôt possible

pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration. Vous risqueriez de ne pas pouvoir voter si la mairie n'a pas reçu la procuration à temps.

Si votre état de santé ne vous permet pas de vous déplacer, demandez qu'un personnel de police vienne chez vous pour établir la procuration

VIVONS  
BÈGLES

[f](#) [@](#) #vivonsbegles [@rossignolpuech2020](#) [www.vivons-begles.fr](http://www.vivons-begles.fr)

ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2020 BÈGLES



DES PERSONNALITÉS  
BÉGLAISES ISSUES DE  
LA SOCIÉTÉ CIVILE

VIVONS  
BÈGLES